

LE CHOLÉRA

Informations aux parents de retour d'Haïti

Vous venez d'adopter un enfant en provenance d'Haïti, pays où sévit le choléra. Vous trouverez ci-après des recommandations pour votre enfant et votre famille.

I. PRESENTATION DU CONTEXTE

Une épidémie de choléra sévit actuellement en Haïti. Votre enfant a pu être en contact avec des germes de cette maladie.

Le choléra se transmet par voie orale par l'eau ou par les aliments contaminés et par l'intermédiaire des déjections humaines.

Il se manifeste généralement par une infection intestinale aiguë. Dans sa forme classique, après une incubation de quelques heures à 5 jours, les symptômes sont:

- des douleurs et des **crampes abdominales**,
- une **diarrhée abondante** associée à des **vomissements** pouvant entraîner une déshydratation sévère.

Des formes avec troubles digestifs modérés peuvent aussi être observées.

II. RECOMMANDATIONS

Vous devez appliquer les règles d'hygiène permettant de prévenir la contamination de l'entourage car votre enfant peut être porteur du germe sans avoir de symptômes :

- **Se laver les mains très régulièrement à l'eau et au savon** (ou à défaut avec une solution hydro-alcoolique sur des mains non souillées), en particulier :
 - avant et après chaque contact avec l'enfant,
 - avant les repas et avant toute manipulation d'aliments
 - après passage aux toilettes (ou changement de couches, qui doivent être jetées dans un sac hermétiquement fermé).
- **Pendant 15 jours après le retour d'Haïti, recouvrir les selles par de l'eau de Javel dans la cuvette des WC avant élimination.**

En cas d'apparition de symptômes
(douleurs abdominales, diarrhée, vomissements)
il est nécessaire de consulter en urgence
un médecin ou d'appeler le 15.

En attendant de consulter un médecin en urgence :

- **Réhydrater sans attendre votre enfant** en lui faisant boire non pas de l'eau mais des solutions de réhydratation que vous aurez achetées en pharmacie.
- **Pour les selles et vomissements contaminants : à domicile, recouvrir par de l'eau de Javel dans la cuvette des WC avant élimination.**

Pour les couches : les mettre dans un sac poubelle hermétiquement fermé puis dans un deuxième avant de les jeter dans la poubelle.

III. LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

1) Quel suivi médical pour l'enfant ?

a. Votre enfant ne présente pas de signe clinique.

Il est conseillé du fait du temps d'incubation de la maladie, de faire suivre son enfant par le médecin traitant pendant une période de 5 jours.

b. En cas d'apparition de signes digestifs (notamment diarrhées, vomissements, douleurs abdominales)

Consultez immédiatement votre médecin ou appelez le centre 15.

2) Mon enfant peut-il fréquenter une collectivité ou un lieu ouvert au public ?

Non. Il est conseillé une **éviction des collectivités pendant une durée de 15 jours** dans la mesure où votre enfant peut être porteur de l'agent infectieux pendant cette période sans avoir la maladie.

3) Mon enfant doit-il suivre un traitement ?

Un traitement antibiotique n'est pas utile sauf s'il présente des signes digestifs et que le diagnostic de choléra est avéré. Dans ce cas, l'hydratation de votre enfant doit être aussi surveillée.

4) Y-a-t-il d'autres recommandations particulières ?

Votre enfant va arriver en France pendant ou après la saison hivernale. Durant ces périodes de nombreuses pathologies sont susceptibles d'affecter la santé de votre enfant : gripes, bronchiolites, gastroentérites, etc. Parlez-en à votre médecin traitant ou à votre pédiatre.